

Mariages forcés dans le canton de Fribourg

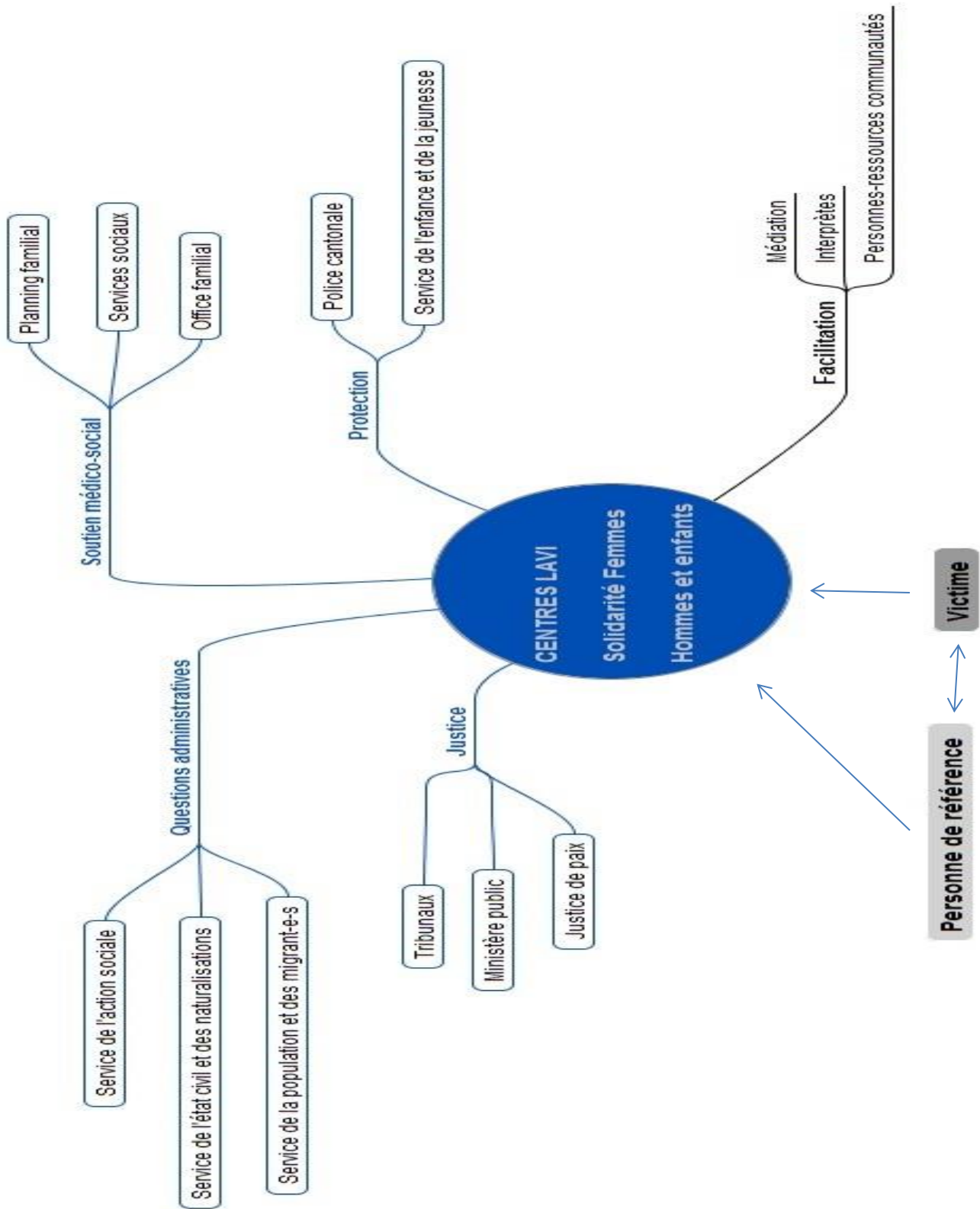
Guide de prise en charge



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für
Familienfragen GFB

Schéma de prise en charge



Ce guide s'adresse aux **professionnel-le-s** confronté-e-s à une situation de mariage forcé dans le canton de Fribourg. Il a comme objectif d'expliquer la prise en charge cantonale et de faciliter l'orientation des victimes. Un schéma en arborescence propose une articulation des différent-e-s intervenant-e-s au sein d'un réseau pluridisciplinaire. Afin de soutenir les professionnel-le-s, des personnes de contact sensibilisées à la thématique ont été désignées dans chaque institution. Elles peuvent être sollicitées pour des informations générales ou/et une prise en charge spécifique.

Avant toute intervention, une évaluation préalable de la situation est nécessaire. Le mariage forcé renvoie à la notion de contrainte : pressions pour se marier, empêchement de vivre la relation amoureuse de son choix, impossibilité d'envisager une séparation. Une approche individualisée est privilégiée afin de prendre en compte les ressources, les besoins et les choix de la victime. Un conflit de loyauté, par exemple, peut empêcher une personne d'agir ou d'accepter une prise en charge. Le processus d'accompagnement risque de s'inscrire dans une temporalité longue avec des hésitations, des allers-retours et des ambivalences.

La victime et la personne de référence

En amont de cet « arbre », se trouve la victime. Elle se confie souvent à une première personne que nous nommerons «personne de référence».

Cet interlocuteur ou interlocutrice peut être :

- > un-e professionnel-le d'une association : espacefemmes, Croix-Rouge, ORS AG, Caritas, etc.
- > un-e médiateur/trice scolaire, un-e professeur-e de classe
- > un-e assistant-e- social-e, un-e médecin
- > une connaissance, un-e membre de l'entourage, un-e employeur-e

Cette personne aura d'abord un précieux rôle d'accueil et d'écoute. Elle s'appuiera prioritairement sur les ressources de la victime et sa demande. Selon ses compétences et son statut, elle l'aidera à comprendre les enjeux et envisager des alternatives. Après évaluation, elle pourra accompagner la victime vers un centre LAVI. Si la victime n'est pas prête ou a peur d'effectuer cette démarche, la personne de référence pourra solliciter elle-même le réseau et recevoir des conseils. Elle assurera une certaine continuité et cohérence en fonction des démarches. Elle pourra être active dans la prise en charge.

Le noyau central

Le noyau central est la base, le point de départ du processus. Les centres LAVI ont un rôle d'écoute, de coordination et d'orientation vers les différentes branches. Ils évaluent le type et l'urgence de la prise en charge. Ils assurent aux victimes une aide médicale, sociale, psychologique, matérielle et juridique. Les prestations fournies sont confidentielles et gratuites.

Centres LAVI	Personne de contact	Compétences mariages forcés
Solidarité Femmes / Centre LAVI (pour femmes) CP 1400 1701 Fribourg 026 322 22 02	Sylvie Becker Schorno	Ecoute, information, soutien et accompagnement Prise en charge LAVI Orientation vers des services compétents Accueil possible en cas de violence

Centre LAVI (pour enfants et hommes - Aide aux victimes d'infractions)

Bd Pérolles 18A, CP 29
1705 Fribourg 026 305 15 80

Christine Egger-Joggi

Ecoute, information, soutien, accompagnement

Prise en charge LAVI

Orientation vers des services compétents

Les branches

Selon les situations, le centre LAVI orientera ou sollicitera un-e partenaire situé-e sur l'une des branches. Des échanges entre les différentes ramifications seront également nécessaires afin de proposer une prise en charge pertinente et cohérente.

Institution

Personne de contact

Compétences mariages forcés

Service de l'action sociale
SASoc

Coordination LAVI et aide sociale

Rte des Cliniques 17, CP
1701 Fribourg 026 305 29 92

Marie Guisolan

Informations par rapport aux prestations LAVI, aux services sociaux et aux aides financières

Service de la population et des migrant-e-s SPoMi

Rte d'Englisberg 11
1763 Granges-Paccot
026 305 14 92

Derya Ayrik

Informations et soutien par rapport aux questions de titres de séjour

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

Bd de Pérolles 2, CP 471
1701 Fribourg 026 305 14 24

Nadia Humbel

Informations, écoute et soutien par rapport aux procédures de mariage et de naturalisation

Centre Fribourgeois de Santé Sexuelle CFSS

Rue de la Grand-Fontaine 50
1700 Fribourg 026 305 29 55

Monica Thalmann

Information et conseil autour de la vie affective, sexuelle et relationnelle

Soutien et accompagnement psycho-social et/ou médical

Office familial Rue de Romont 29-31, CP 1131 1701 Fribourg 026 322 10 14	Daniel Waldispühl	Soutien et conseil aux couples, familles, parents et enfants
Police cantonale 026 305 17 17 N° urgence 117		Intervention en cas de danger pour l'intégrité de la personne et enquête
Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ Bd de Pérolles 24, CP 29 1705 Fribourg 026 305 15 30	Nora Sandoz	Protection des mineur-e-s

Au niveau judiciaire et pénal, les personnes de contact ne sont pas en mesure de donner des conseils sur des situations spécifiques, mais peuvent fournir aux professionnel-le-s des informations d'ordre général. Pour des démarches concrètes et individuelles, les instances des différents districts seront directement saisies.

Institution	Personne de contact	Compétences mariages forcés
Ministère public Place de Notre-Dame 4, CP 1638 1701 Fribourg 026 305 39 39	Yvonne Gendre	Renseignements généraux d'ordre pénal
Tribunal d'arrondissement de la Sarine Rte des Arsenaux 17, CP 1520 1701 Fribourg 026 305 62 00	François-Xavier Audergon	Informations générales au niveau civil
Justice de paix de l'arrondissement de la Sarine Rue des Chanoines 1 1700 Fribourg 026 305 86 00	Violaine Monnerat	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Facilitation

La médiation, les interprètes et des personnes-ressources dans les communautés sont regroupés sous « facilitation ». Ces apports sont pensés en complémentarité et en soutien aux victimes ainsi qu'aux institutions. Par leur approche et leurs expériences propres, ils sont en mesure d'amener des éclairages différents.

Il est primordial d'adapter les interventions au cas par cas. Comme le spécifie un guide anglais¹, l'implication de la famille et de la communauté peut représenter un danger. De même, la médiation peut placer la victime dans une position de risque émotionnel et d'abus physiques.

Dans cette idée de suivi adapté, si l'auteur-e de violence a besoin d'aide, l'association EX-pression pourra être contactée.

Coordination et prévention

Institution	Personne de contact	Compétences mariages forcés
Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF Commission de lutte contre la violence conjugale Rue de la Poste 1 1701 Fribourg 026 305 23 86	Géraldine Morel	Coordination du groupe de travail, recensement des cas
Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR Grand-Rue 26 1700 Fribourg 026 305 14 85	Carine Maradan	Prévention, documentation

¹ Multi-agency practice guidelines: Handling cases of Forced Marriage, p.20
https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/70188/forced-marriage-guidelines_English.pdf



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für
Familienfragen GFB